



JOURNÉE D'UN ÉCOLIER FIN XIX^e, DÉBUT XX^e SIÈCLE

Les lois républicaines de la période 1882-1886 ont défini le cadre et les objectifs de l'instruction publique. Les instructions de 1887 vont préciser la pédagogie à suivre à l'école.

L'école est donc le meilleur cadre pour assurer la formation physique, intellectuelle, humaniste et morale de l'enfant. Ce n'est pas en vase clos qu'elle doit se faire : il n'y a pas de barrière entre l'école et la vie.

L'enseignement doit donc s'adapter au milieu dans lequel vit l'enfant.

A L'ÉCOLE RURALE

Face aux difficultés rencontrées à l'école rurale à classe unique, comment faire travailler les élèves ?

Par l'influence personnelle du maître en premier, puis par l'application raisonnée de l'horaire officiel et de l'emploi du temps.

Souvent réunis en trois groupes : premier groupe, de cinq à huit ans - deuxième groupe, de huit à dix ans - troisième groupe, de dix à treize ans.

- Le groupe de cinq à huit ans peut être assemblé pour écrire, compter, lire, parler.
- Le groupe de huit à dix ans suivra le programme du Cours élémentaire. Pendant trois ans, les élèves ont été préparés pour y rentrer.
- Le groupe de dix à treize ans comprendra le Cours moyen et le Cours supérieur. Les élèves recevront des leçons communes, mais feront des exercices d'application différents. Le but de ce groupe, c'est la préparation au Certificat d'études ; trois ans ne sont pas de trop si l'on veut un enseignement solide et non prématuré.

EN QUOI CONSISTE LE PROGRAMME TYPE ?

* **Géographie** : tous les mots porteront sur des réalités ; connaître d'abord le milieu où l'on vit ; caractériser les autres par opposition ou rapprochement.

* **Histoire** : recenser des faits locaux ; rassembler des souvenirs ; coordonner avec l'histoire générale pour retenir et comprendre. L'exaltation du sentiment patriotique veut que l'histoire nationale soit primordiale. Il n'y a d'ailleurs pas de livre scolaire évoquant la commune ou le département, et les autres sont mal adaptés à l'école. Cela reste donc à l'initiative des maîtres, qui la relieront à l'instruction civique : notions d'administration communale, cantonale et départementale.

Avant la loi de 1833, on n'avait jamais parlé d'histoire dans les écoles. Louis XIV dit que les jeunes gens de son époque ignorent l'Histoire de France, et Rollin avoue, avec humiliation, qu'il ne la connaît pas non plus.

En 1850, on ne mentionne l'histoire et la géographie que comme matières facultatives.

C'est une loi de 1882 qui a fait occuper à l'Histoire la place qu'elle a aujourd'hui.

* **Français** : la vie rurale est une mine de sujets : saisons, travaux, animaux, plantes, scènes de la vie.

* **Arithmétiques** : instituées depuis 1801, les unités de mesure légales n'ont pas encore été adoptées partout au début de la Troisième République.

L'école est un des principaux vecteur de diffusion. Il en est de même pour la langue française.

* **Morale** : essayer de perpétuer les bonnes traditions morales.

* **Les leçons de choses** : elles doivent donner le goût de l'observation. Il faut qu'elles permettent de s'expliquer les pratiques culturelles par des principes scientifiques. Une plante avec ses composantes : racine, tige, feuille, fleur, permettra l'ouverture d'un herbier.

* **Les classes promenades** : apprendre la taille, la greffe, la plantation des arbres...

* **Travaux manuels** : parmi les cours donnés aux filles, on trouve des cours de couture, de broderie, de raccommodage ainsi que des exercices pour apprendre à s'occuper d'un bébé. Pour les garçons, on peut penser aux cours de jardinage, de menuiserie, de forgeage et de mécanique. Aujourd'hui, l'heure de travaux manuels pourrait correspondre à la Technologie.

* **Musique** : parmi les titres de chansons, on trouve « J'ai mon certificat », « Salut à l'école » et, bien sûr, « La Marseillaise ».

* **Dessin** : les exercices de dessin à la fin du XIX^e siècle sont essentiellement basés sur l'observation et la reproduction.

* **Géologie** : s'informer de la nature des terrains de l'endroit, en tirer les conséquences agricoles et géographiques. Son étude est recommandée par la circulaire de février 1911 pour mieux savoir la géographie nationale.

LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Dans la mise en place des lois scolaires, l'obligation d'aller à l'école va trouver de nombreux obstacles, surtout dans le monde rural. Cette obligation est indissociable de l'éducation, car l'école est le seul endroit où l'instruction peut être dispensée.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vêtements et chaussures

Les enfants portent des sabots ou, pour les plus aisés, des galoches.

Par dessus leurs vêtements, ils portent une blouse et une pèlerine dès les premiers froids. Sur la tête, un béret ou un chapeau.

Les vêtements sont souvent cousus à la maison et raccommodés si nécessaire. Ils sont parfois utilisés par plusieurs enfants d'une même fratrie.

